



MAIRIE
DE
COGGIA



20160

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE COGGIA
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 AOUT 2022
N° 32

OBJET : Mesures budgétaires destinées à permettre le retour à l'équilibre sur la section de fonctionnement du Budget Communal.

Date de la convocation : 16/08/2022 L'an deux mil vingt-deux, et le samedi 20 août, à 10 heures
Le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur COGGIA François, Maire.

Nombre de membres Composants l'Assemblée : 11
Étaient présents : Monsieur COGGIA François, Monsieur CERVIOTTI Jean-Louis, Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur LAPORTE Bernard, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur RAFFALLI Louis.

Nombre de Conseillers En exercice : 11
Étaient absents : Madame ANDREÏ Brigitte, Monsieur SPADA Sébastien, Monsieur MALATESTA Ludovic.

Nombre de membres Présents : 08
Nombre de votants : 08

Quorum : 06

Secrétaire de séance
Monsieur COGGIA Jean-Dominique Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Le Maire, après avoir présenté au Conseil Municipal l'avis de la Chambre Régionale des Comptes Corse, expose l'obligation pour le Budget Principal de couvrir le déséquilibre du Budget Annexe du lotissement de Pinisolu et présente avec son Conseil Municipal des propositions d'économies sur le Budget de Fonctionnement.

Considérant

- Qu'il a pris connaissance du rapport de la Chambre Régionale des Comptes, demandé par Monsieur le Préfet de la Corse du Sud.
- Que ce rapport met au jour les irrégularités budgétaires depuis 2015, qui nous ont amenées en 2021 à voter contre le Compte de Gestion du Trésorier et voter en 2022 un budget global en déséquilibre.
- Que Monsieur le Préfet de la Corse du Sud a saisi la Chambre Régionale des Comptes.
- Que cette situation prend sa source dans deux principales décisions du Conseil Municipal qui nous a précédé:
 - 1- Celui-ci a d'abord décidé de vendre à perte des terrains communaux, à 50€/m² TTC, sous le prix initial suggéré par France Domaines de 70€/m² HT, en lésant de fait la commune .
 - 2- Pour répondre positivement au projet d'un promoteur, ce Conseil Municipal a souhaité une extension d'urbanisation sur des terres agricoles, non conforme avec le PADDUC, qui a provoqué le recours des associations et l'annulation partielle du PLU en vigueur.

Considérant

- Qu'en décembre 2016 la Cour Administrative d'Appel de Marseille a confirmé le caractère inconstructible du lotissement de Pinisolu.
- Que postérieurement à cette date et par actes administratifs, la commune a vendu les lots des tranches 1 et 2 comme terrains constructibles.
- Que des permis de construire ont néanmoins été accordés sur la première tranche du lotissement.
- Que le bilan de cette vente est une perte pour la commune, chiffrée par la Chambre Régionale des Comptes à 741.659 €.
- Que les actes administratifs de vente des lots de la tranche 2, signés en 2018, se heurtent à la non constructibilité prononcée en 2016 par la Cour administrative d'Appel de Marseille.
- Que la Chambre Régionale des Comptes demande le recouvrement des pertes d'exécution à hauteur de 1 305 449,36 € en y adjoignant le montant des ventes non encaissées de 866 735,36 €.

Le Conseil Municipal de la commune de COGGIA porte donc l'avis suivant sur les propositions de la Chambre Régionale des Comptes.

- 1- Dès l'instant où la Cour Administrative d'Appel de décembre 2016 certifie la non constructibilité des lots de la tranche 2, ces terrains ne peuvent plus être vendus comme terrains constructibles. Les ventes de terrains à bâtir devenant impossibles, le montant des stocks du Budget Annexe du lotissement aurait du être réévalué. Une correction des stocks du budget annexe de 2017 aurait du être effectuée par le Trésorier.

2- Le Conseil Municipal considère que l'émission de ces titres n'est pas possible, puisqu'ils sont basés sur des actes qui risquent d'être porteurs de multiples irrégularités (non conformité sur la constructibilité du bien vendu, absence des clauses anti-spéculation demandées par le Conseil Municipal, absence de TVA...). Nous avons demandé l'avis de la DGFIP sur la régularité de l'émission de ces titres.

En conséquence le Conseil Municipal de la commune de COGGIA ne peut pas suivre la CRC sur le calcul des stocks qui s'appuient sur la légalité douteuse des actes administratifs de vente, et sur la capacité de procéder à l'émission de titres de recette.

Par contre, le Conseil Municipal de la commune de COGGIA demande:

1-Que le calcul des pertes de la commune sur la tranche 2 soit ramené aux coûts de réalisation soit $78-30=48 \text{ €/m}^2$, pour une surface de 13730 m^2 , et un calcul du stock ramené à $13730 \times 48 = 659.040 \text{ €}$

2- Que la subvention rétablissant la sincérité du budget s'établisse à la somme de ces stocks et de la moins-value de la tranche 1, soit: $741.659 + 659.040 = 1.400.699 \text{ €}$

Le Conseil Municipal de la commune de COGGIA propose des mesures budgétaires alternatives sur la section de fonctionnement, considérant que la Chambre Régionale des Comptes suggère un retour à l'équilibre en 5 ans.

- Économies hors masse salariale:

La commune de COGGIA peut réaliser une économie de fonctionnement de **172.638,30 €** par an. Cela représente sur 5 ans une économie de **863.191,50 €** (mesures détaillées en annexe Jointe)

- Économies sur la masse salariale:

-Trois personnels sont actuellement en congé de maladie ou accident du travail. Le non remplacement de ces personnels, représentait en 2021, **89.921,74 €**.

En 5 ans cela représente une économie budgétaire de **449.608,70 €**.

- Plusieurs personnels devraient dans la même période partir à la retraite ou cesser des vacances et ne seront pas remplacés

Cela représente une économie sur 5 ans de **303.257,45 €**

Le Conseil Municipal propose donc de réaliser sur 5 ans une économie de fonctionnement évaluée à **1.616.057,65 €**

Le Conseil Municipal de la commune de COGGIA considère donc qu'il est en mesure de rétablir la sincérité du Budget sans avoir recours à la fiscalité.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité des suffrages exprimés ces propositions de rétablissement de l'équilibre budgétaire et **DECIDE** :

D'adopter les mesures d'économies suivantes sur la section de fonctionnement afin d'assurer un retour à l'équilibre en 5 ans :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000905-20220822-37-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/08/2022

- Economies hors masse salariale : **863.191,50 €** en 5 ans (mesures détaillées en annexe jointe)
- Economies sur la masse salariale : **449.608,70 € + 303.257,45 €** en 5 ans

Soit une économie totale de fonctionnement de **1.616.057,65 €**

Le Maire,

François COGGIA



SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Chapitre	Article	Libellé	BP 2022 voté	nouveau BP 2022
011		Charges à caractère général	346 200,00 €	310 200,00 €
	60611	Eau et Assainissement	4 000,00 €	4 000,00 €
	60612	Energie - Electricité	44 000,00 €	44 000,00 €
	60622	Carburants	10 500,00 €	10 500,00 €
	60623	Alimentation	3 800,00 €	3 800,00 €
	60631	Fournitures d'entretien	22 000,00 €	5 000,00 €
	60632	Fournitures de petit équipement	6 000,00 €	6 000,00 €
	60633	Fournitures de voirie	15 000,00 €	5 000,00 €
	60636	Vêtements de Travail	3 500,00 €	3 500,00 €
	6064	Fournitures administratives	6 500,00 €	3 500,00 €
	6068	Autres matières et fournitures	4 000,00 €	4 000,00 €
	611	Contrats et Prestations de services	4 400,00 €	4 400,00 €
	6132	Locations immobilières	20 000,00 €	20 000,00 €
	6135	Locations mobilières	8 000,00 €	8 000,00 €
	61521	Terrains	5 000,00 €	5 000,00 €
	615221	Bâtiments publics	7 000,00 €	7 000,00 €
	615228	Autres Bâtiments	1 000,00 €	1 000,00 €
	615231	Voies	7 000,00 €	7 000,00 €
	615232	Réseaux	6 000,00 €	6 000,00 €
	61551	Matériel roulant	7 500,00 €	7 500,00 €
	61558	Autres biens mobiliers	5 000,00 €	5 000,00 €
	6156	Maintenance	16 000,00 €	10 000,00 €
	6161	Multirisques	13 000,00 €	13 000,00 €
	6168	Autres	- €	- €
	617	Etudes et Recherches	- €	- €
	6182	Documentation générale et techniql	500,00 €	500,00 €
	6184	Versement à des organismes de forr	500,00 €	500,00 €
	6188	Autres frais divers	1 000,00 €	1 000,00 €
	6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs		
	6226	Honoraires	50 000,00 €	50 000,00 €
	6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00 €	5 000,00 €
	6228	Divers		
	6231	Annonces et insertions	2 000,00 €	2 000,00 €
	6232	Fêtes et cérémonies	14 000,00 €	14 000,00 €
	6251	Voyages et déplacements	2 000,00 €	2 000,00 €
	6261	Frais d'affranchissement	3 000,00 €	3 000,00 €
	6262	Frais de télécommunications	9 000,00 €	9 000,00 €
	627	Services bancaires et assimilés		
	62876	Au GFP de rattachement	- €	- €
	62878	A d'autres organismes	40 000,00 €	40 000,00 €
	6288	Autres services extérieurs		
	63512	Taxes foncières		
012		Charges de personnel et frais ass	719 250,00 €	719 250,00 €
	6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	550,00 €	550,00 €
	6336	Cotisations au Centre national et au	9 000,00 €	9 000,00 €
	64111	Rémunération principale	370 000,00 €	370 000,00 €
	64131	Rémunérations	90 000,00 €	90 000,00 €
	64168	Autres emplois d'insertion	49 000,00 €	49 000,00 €
	6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	70 000,00 €	70 000,00 €
	6453	Cotisations aux caisses de retraites	91 000,00 €	91 000,00 €
	6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	4 700,00 €	4 700,00 €
	6455	Cotisations pour Assurance du perso	30 000,00 €	30 000,00 €
	6456	Versement au F.N.C. du supplément familial		
	6475	Médecine du travail, Pharmacie	5 000,00 €	5 000,00 €
014		Atténuations de Produits	201 372,00 €	201 372,00 €
	739221	FNGIR	201 372,00 €	201 372,00 €
65		Autres charges de gestion courar	193 734,70 €	178 734,70 €
	6512	Droits d'utilisation - Informatique en	2 400,00 €	2 400,00 €
	6518	Autres		
	6531	Indemnités	39 000,00 €	39 000,00 €
	6533	Cotisations de retraite	1 500,00 €	1 500,00 €
	6553	Service d'incendie	36 187,00 €	36 187,00 €
	6558	Autres contributions obligatoires	5 000,00 €	5 000,00 €
	6561	Secours d'urgence	2 000,00 €	2 000,00 €
	657348	Autres communes	5 000,00 €	5 000,00 €
	657364	A caractère industriel et commercial	54 847,70 €	54 847,70 €
	65737	Autres établissements publics locaux		
	6574	Subventions de fonctionnement aux	40 000,00 €	25 000,00 €

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT

	658821	Secours d'urgence	2 000,00 €	2 000,00 €
	658822	Aides	3 000,00 €	3 000,00 €
	658828	Autres secours		
	65888	Autres	2 800,00 €	2 800,00 €
Total des dépenses de gestion courante			1 460 556,70 €	1 409 556,70 €
66		Charges Financières	23 433,75 €	23 433,75 €
	66111	Intérêts réglés à l'échéance	18 533,75 €	18 533,75 €
	6688	Autres	4 900,00 €	4 900,00 €
67		Charges Exceptionnelles	- €	- €
	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
022		Dépenses imprévues	80 000,00 €	30 000,00 €
	022	Dépenses imprévues	80 000,00 €	30 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement			103 433,75 €	53 433,75 €
023		Virement à la section d'Investiss	71 638,30 €	- €
	023	Virement à la section d'Investisseme	71 638,30 €	- €
042		Opérat° d'ordre de transfert entre sections		
	675	Valeur comptable des immobilisatio	- €	- €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			71 638,30 €	- €
TOTAL			1 635 628,75 €	1 462 990,45 €